



## ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL LES MARCHES



Parc naturel régional de Chartreuse  
Place de la Mairie  
38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse  
04 76 88 75 20 / [accueil@parc-chartreuse.net](mailto:accueil@parc-chartreuse.net)  
Christine PENON et Emmanuelle VIN / 2006

## EDITO

Le patrimoine bâti est une formidable richesse en Chartreuse. Il est gardien de la mémoire collective de notre territoire et de son histoire, et est à ce titre créateur de lien social chez les habitants du massif.

Le patrimoine peut également être une source de développement économique local si il est mis en valeur. En effet, nous savons aujourd'hui que les territoires de moyenne montagne comme le notre doivent diversifier leur offre touristique si ils souhaitent maintenir une activité en bonne santé. Or il existe un véritable engouement pour un tourisme culturel, notamment depuis les années 90, et la Chartreuse possède tous les atouts pour attirer ces visiteurs : un environnement et des paysages de qualité ainsi qu'un patrimoine bâti traditionnel. Ces richesses sont toutefois souvent méconnues, diffuses et peu valorisées.

Notre objectif est simple, mais fondamental pour l'avenir de notre territoire : évaluer les ressources, les caractéristiques et l'état de notre patrimoine rural, mais aussi religieux, industriel, archéologique et public.

Sous l'impulsion de Roger Caracache, vice-président en charge du dossier, et avec tous les élus du Parc naturel régional de Chartreuse, nous avons ainsi souhaité créer un outil qui soit à la disposition des collectivités locales, associations et particuliers du massif pour les aider à construire leur politique patrimoniale et à développer des projets pédagogiques et touristiques mettant en valeur leur patrimoine.

La Présidente du Parc

Eliane GIRAUD

## AVANT-PROPOS

Le Parc naturel régional de Chartreuse a pris l'initiative remarquable de s'engager dans l'inventaire du patrimoine du massif. L'opération est d'envergure puisqu'elle touche deux départements, concerne aussi bien des communes de montagne que des communes de plaine et même des zones urbaines. C'est dire si le patrimoine en est varié et l'ouvrage de longue haleine.

Pour le réaliser, le Parc a engagé deux chargés de mission, Christine Penon, archéologue, et Emmanuelle Vin, historienne de l'art. Aude Jonquières, architecte au Service du Patrimoine culturel de l'Isère, les aide et coordonne leurs travaux.

Une collaboration entre le Service du Patrimoine culturel de l'Isère et la Conservation départementale du Patrimoine de la Savoie (CDPS) s'est mise en place pour accompagner le projet.

Chaque étape constitue une avancée significative dans la connaissance des patrimoines de chacune des zones inventoriées. Après d'autres communes savoyardes, c'est au tour du secteur des Entremonts et des communes de Saint-Baldoph et des Marches d'avoir fait récemment l'objet de la recherche.

Connaître pour valoriser, telle est la devise du Parc tant il est vrai qu'on ne maîtrise bien que ce que l'on connaît bien. Connaître c'est déjà protéger car cela permet de mettre en place une politique de conservation préventive et éventuellement une valorisation.

En effet, le but de cet inventaire n'est pas seulement de réaliser un bel exercice de recensement exhaustif de tous les patrimoines d'un secteur, il est surtout d'offrir une base d'informations dont élus, associations et particuliers doivent tirer profit : outil pour les élus dans le cadre de l'élaboration des PLU, moyen de connaissance de leur patrimoine pour les habitants et base de données indispensable pour envisager une mise en valeur pour un public plus large par le biais d'itinéraires thématiques, dépliants ou tout autre forme de médiation.

La somme de documents rassemblés dans cet ouvrage destiné à être remis à chaque commune permettra une gestion de l'espace en toute connaissance de cause et leur apportera les arguments nécessaires au désir de valorisation du patrimoine.

Par ailleurs, la mobilisation autour de ce travail, professionnels, associations, institutions ou simples particuliers intéressés est déjà, en soi, une belle réussite. Les moyens existent pour continuer et animer le patrimoine qui a sa place dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Françoise Ballet  
Conservateur en chef – Conservation Départementale du Patrimoine,  
service du Conseil Général de la Savoie

# METHODOLOGIE

La démarche suivie pour établir cet état des lieux du patrimoine s'appuie sur une méthode définie en concertation avec les Conservations départementales du patrimoine de l'Isère et de la Savoie et mise en œuvre par deux chargées de mission du Parc naturel régional de Chartreuse qualifiées en histoire de l'art et en architecture.

Une première étape de recherche documentaire et bibliographique est réalisée auprès des Conservations départementales du patrimoine de l'Isère et de Savoie, dans les fonds iconographiques du Musée Dauphinois et du Musée Savoisien, ainsi qu'aux Archives Départementales (N.B : les recherches aux archives sont limitées à la récolte de cartes anciennes, cette étude n'ayant pas pour objectif d'être exhaustive).

La deuxième étape s'effectue sur le terrain.

Le document de référence est alors le cadastre actuel, fourni par les mairies. Il indique les parcelles bâties sur chaque commune. Celles-ci font toutes l'objet d'une visite (si les conditions d'accès le permettent) lors de laquelle sont recensés les éléments patrimoniaux qui présentent un intérêt particulier (représentativité du patrimoine local, conservation remarquable, rareté, risque de disparition en raison du mauvais état sanitaire...). Les rencontres avec des personnes ressources et des propriétaires offrent ici de précieux renseignements sur leur histoire.

Le cadastre permet également de récolter les noms de lieux-dits d'implantation des bâtiments qui sont ensuite reportés sur la fiche descriptive (N.B : des différences sont à noter avec les noms de lieux-dits figurant sur la carte IGN).

L'étape finale est celle du traitement des données.

Un rapport est rédigé pour chaque commune. Il se compose d'une fiche par élément recensé, d'une synthèse et de cartes des principales unités architecturales que l'on retrouve sur chaque commune. Il est accompagné des références documentaires d'où sont issus les commentaires d'ordre historique (nous prenons uniquement en compte les sources vérifiables), d'une chronologie et d'un glossaire visant à faciliter la compréhension des fiches.

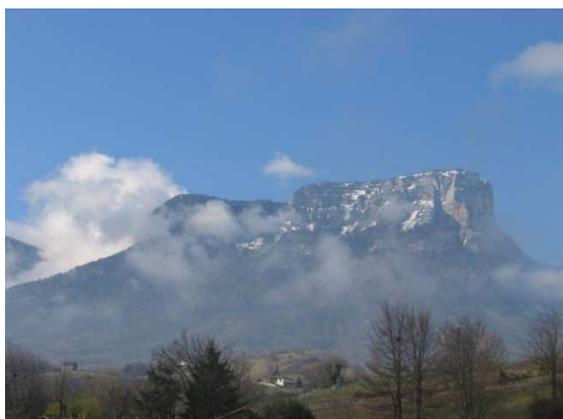
Il est important de noter que les datations (lorsqu'elles sont possibles) ne fournissent que des indications sur la période (le plus souvent sur le siècle) au vu des caractéristiques de l'élément ainsi que de l'analyse et de la comparaison des différents cadastres et plans. Nous appliquons ici un principe de prudence.





Panoramique depuis Chapareillan

## Territoire et paysage



Mont-Granier

Le territoire des Marches, situé au sud de la cluse de Chambéry, dans la Combe de Savoie, est limitrophe du département isérois. Il se développe au pied du Granier, qui culmine à 1905 m, bordé au nord par les communes de Myans, Apremont au nord-ouest, Chapareillan au sud et Francin à l'est.

S'étagant entre 254 m d'altitude (les Délaissés de l'Isère) et 1134 m (Col du Granier), le paysage est diversifié. Ouvert en plaine, vallonné et chaotique, il est ponctué çà et là par la nappe d'éboulis du Granier, couverte de vignes (culture sur treille), et de lacs – lacs

de Saint-André (10 ha), Lac Clair (1 ha) et lac de Broz. L'extrémité nord-ouest de la commune est, en revanche, couverte de bois (Bois de Chapareillan) qui constituent un écrin au Lac Noir.

L'écroulement du Mont-Granier en 1248<sup>1</sup> a, en effet, fortement marqué le paysage. La topographie des Abymes, ainsi que d'autres secteurs, est formée de petites buttes dites "mollars"<sup>2</sup> et de dépressions comblées (Lac de Bey, Lac Froment...) ou encore en eau (Lac de Saint-André, Lac Clair, Lac Noir).

Aujourd'hui, l'identité paysagère de cette commune est particulièrement forte, empreinte d'histoire. Elle est malheureusement menacée par la destruction de ces "mollars", afin d'étendre le vignoble.

La mise en place d'une ZPPAUP, en cours d'étude, permettra d'assurer une protection de ce paysage si spécifique.

<sup>1</sup> L'écroulement du Granier s'explique par un glissement des marnes de la base du mont, consécutif à la chute d'une partie de la falaise calcaire ; des coulées de boue ont transporté des blocs calcaires de plusieurs centaines de m<sup>3</sup> sur des distances supérieures à 8 km – *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 30, 53.

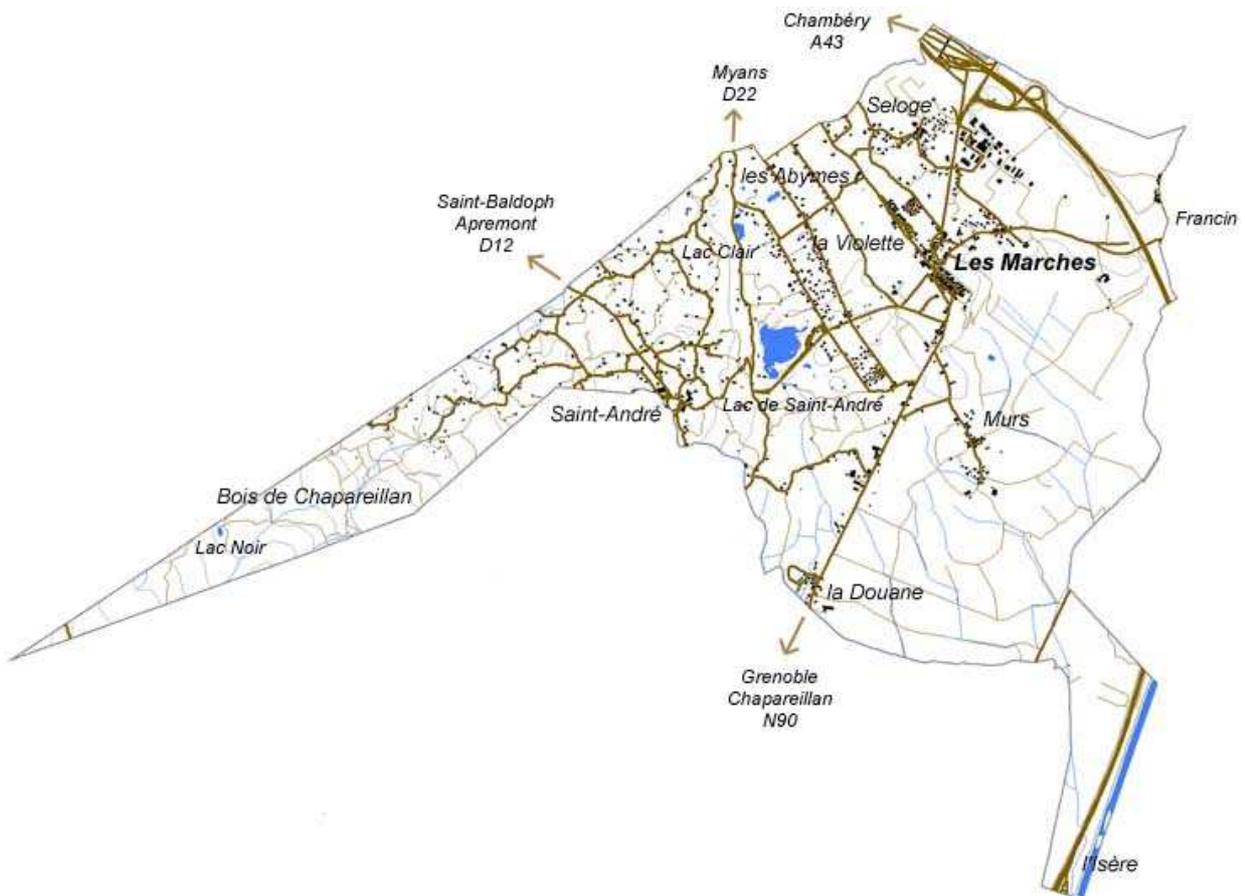
<sup>2</sup> Buttes formées par la nappe boueuse provenant de l'éboulement du Granier et contenant des blocs calcaires.



Lac de Saint-André

Malgré la faible superficie de la commune, le réseau viarie est particulièrement développé et hiérarchisé. Le territoire est traversé du nord au sud par un axe majeur (route nationale N90), doublé de l'autoroute A43, située dans la plaine ; un réseau de voies, aujourd'hui secondaires (D201, D12, D22), dessert les communes alentour. De nombreux chemins ruraux parcourent le vignoble.

L'habitat traditionnel, réparti en groupements, s'est implanté principalement en plaine et sur les bas versants du Granier (coteaux). Un habitat dispersé, composé d'habitat temporaire ou sartos, structure le vignoble.



Carte schématique de la commune : relief, hydrographie, réseau viarie, groupements d'habitats

# Histoire et évolution de la commune

## Etymologie<sup>3</sup>

Les termes *marche*, *marches* et *marques*, désignent un terrain, ou une région, situé à la limite d'un territoire, d'un pays ; la commune des Marches se trouve, en effet, aux confins de la Savoie et du Dauphiné.

*Marche* signifie en français "frontière exposée par sa situation à des incursions ou à des attaques, et armée pour repousser une invasion éventuelle". En ancien français, *marche* ou *marque* désigne la frontière militaire d'un pays, ses limites, des hameaux disséminés sur le territoire d'une paroisse.

Ces termes sont issus de l'ancien haut allemand *marca*, ou *marcha* (district, marche), du germanique *marka*, de la racine indo-européenne *mereg-* (frontière, démarcation, limite).

## Châtellenie

Suite à la reprise du conflit entre le Dauphiné et la Savoie<sup>4</sup> à la fin du 13<sup>ème</sup> s. (1282), le comte de Savoie (Amédée V) engage, dès le début du 14<sup>ème</sup> s., une politique d'organisation territoriale, de mise en valeur du sol et de son occupation<sup>5</sup>. Sur le territoire savoyard, plusieurs villeneuves vont être alors fondées, dotées de chartes de franchises<sup>6</sup> afin d'attirer la population.

C'est dans ce contexte conflictuel, afin de mieux contrôler la frontière delphino-savoyarde, qu'il crée la châtellenie des

Marches<sup>7</sup>, suite au démembrement de la châtellenie de Montmélian<sup>8</sup>.

Le château est doté, dès sa création (1301), d'une villeneuve (plan régulier) – bourg castral, auquel sont accordées des franchises.

## Paroisse

Au Moyen Âge, le territoire des Marches relève de deux paroisses<sup>9</sup>, Saint-André et Saint-Maurice-de-Murs – qui sont partiellement détruites par l'effondrement du Granier en 1248. Cette catastrophe, qui aurait fait un millier de victimes, serait à l'origine de la disparition définitive de plusieurs paroisses, notamment celle de Saint-André<sup>10</sup>. Cette dernière est la capitale du décanat de Savoie, qui dépend de l'évêché de Grenoble<sup>11</sup>.

Le cartulaire de saint Hugues, datant du début du 12<sup>ème</sup> s., mentionne l'église et le cimetière de Saint-André, qui constituent un enclos ecclésial comprenant également la maison du doyen et des chanoines, et une maison cédée par Pierre de Saint-André à l'évêque. Selon Fabrice Mouthon, maître de conférence à l'Université de Savoie, cet enclos pourrait être

---

<sup>7</sup> Une châtellenie (ou mandement) est une circonscription territoriale et judiciaire, placée sous l'autorité d'un représentant du comte, un châtelain (ou seigneur) ; le château illustre ces pouvoirs seigneuriaux.

La châtellenie des Marches comprend Pierre Grosse (commune actuelle d'Apremont), Myans, Saint-André et, bien entendu, les Marches.

<sup>8</sup> PAULUS 1998, p. 9.

<sup>9</sup> La paroisse de Vourey, mentionnée dans le pouillé du diocèse de Grenoble, se situe entre Chapareillan et Saint-André ; elle pourrait également faire partie du territoire actuel des Marches.

<sup>10</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 161. Outre Saint-André, les autres paroisses disparues sont : le prieuré-paroisse de Granier, Saint-Pérage, Vourey et vraisemblablement Cognin ; Les Murs et Myans ne sont que partiellement détruites. En ce qui concerne le nombre de disparus, il est généralement admis entre 4000 et 6000. Or, Christian Guilleré propose un chiffre moins important (un millier) estimé par comparaison de données démographiques connues pour la même période dans d'autres secteurs.

<sup>11</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 136.

---

<sup>3</sup> Données issues du site internet d'Henry Suter : <http://suter.home.cern.ch/suter/toponymes.html>

<sup>4</sup> La principale source de ces conflits est les limites territoriales du Dauphiné et de la Savoie.

<sup>5</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 162.

<sup>6</sup> Privilèges fiscaux et économiques accordés aux habitants afin de fixer une population dans une ville nouvellement créée.

le noyau du village, en cours de développement au début du 12<sup>ème</sup> s.<sup>12</sup>.

Signalons qu'en 1536, cette paroisse est envahie par François 1<sup>er</sup> ; au 18<sup>ème</sup> s., elle occupée par les espagnols.

### Limites territoriales

Les contours de la paroisse des Marches évoluent au fil des siècles.

Le lac de Saint-André est rattaché au territoire français en avril 1672 (convention de Saint-Germain en Laye). Grâce au traité de Turin du 24 mars 1760, qui place la frontière entre la Savoie et le Dauphiné sur le ruisseau du Glandon, le lac est à nouveau intégré au territoire des Marches.

Lors de la réalisation de la mappe sarde en 1732, Myans est intégrée au territoire des Marches, tandis que la partie sud-ouest de la commune actuelle dépend des paroisses de Chapareillan et Bellecombe.

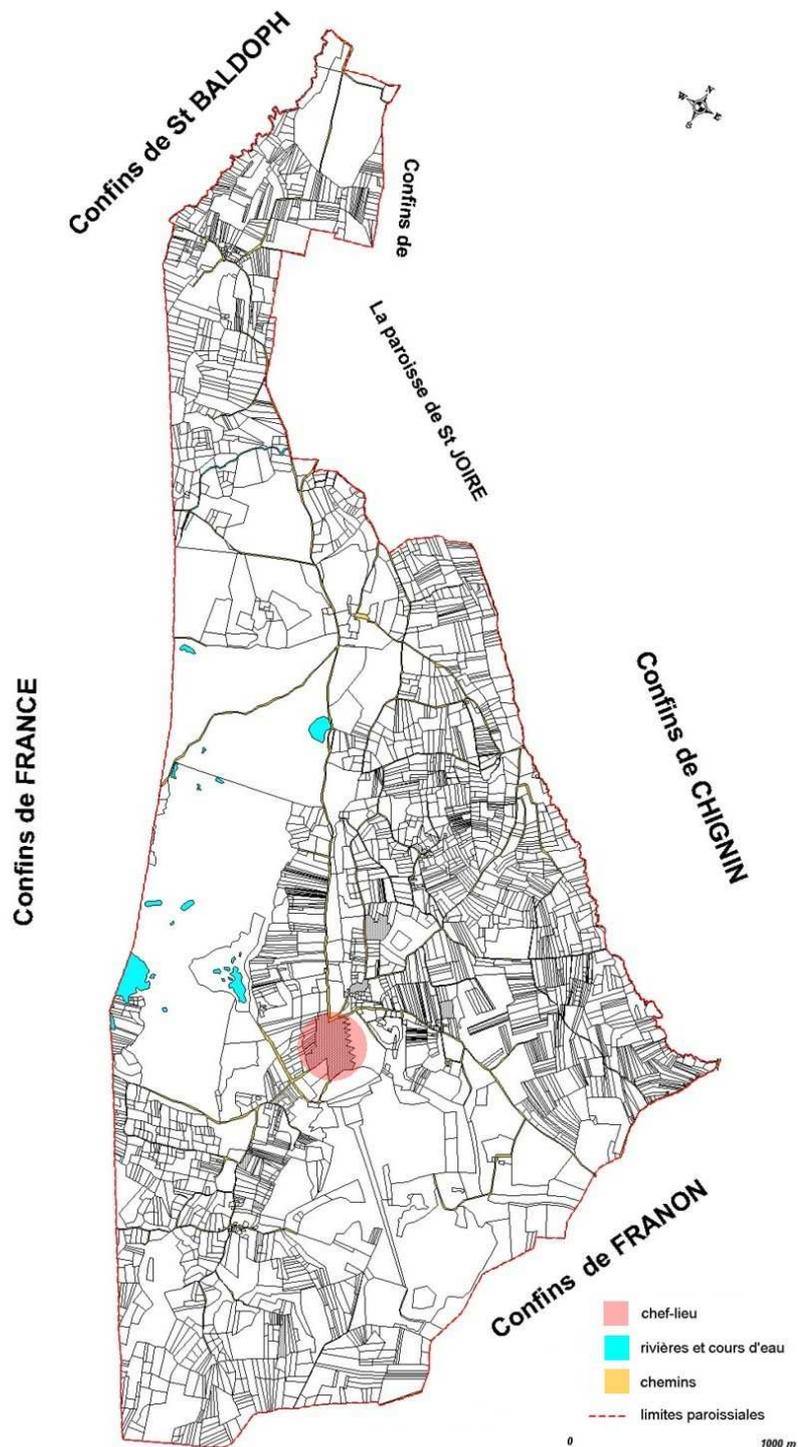
Saint-André-de-Chapareillan est rattachée en 1760 lors du traité de rectification de frontière<sup>13</sup>.

La paroisse de Myans, instituée en 1803, est érigée en commune en 1881<sup>14</sup> ;

<sup>12</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, pp. 155-156.

<sup>13</sup> ADS C 4854, traité du 4 mars 1760.

<sup>14</sup> *Paroisses et communes de France, Savoie*, CNRS, Paris, 1979, p. 264.



La paroisse des Marches en 1732 – carte dressée par Dominique Barbero à partir de la mappe sarde

cette section est alors distraite du territoire des Marches. Celui-ci devient français en 1860, lors du rattachement de la Savoie.

### Données démographiques

Les visites pastorales de la fin du 15<sup>ème</sup> s. et du 16<sup>ème</sup> s., ainsi que le dénombrement de 1561, nous renseignent sur le nombre de feux que comptait la paroisse des Marches<sup>15</sup> : 30 en 1497, 60 en 1551 et 73 en 1561, soit 353 habitants.

Le nombre d'habitants culmine à 1659 en 1848, puis un déclin démographique, dû à l'exode rural, s'amorce : en 1911, 1020 habitants sont dénombrés sur la commune, 909 en 1954<sup>16</sup>. A partir des années 1970, la tendance s'inverse : 1106 habitants en 1975, 1233 en 1982, 1400 en 1989, 2135 en 1999.

Depuis les trois dernières décennies, l'attrait de la campagne et la proximité de Chambéry entraîne une nouvelle augmentation de la population.

## Organisation du bâti

### Evolution du bâti

#### *Le bâti au 18<sup>ème</sup> s.*

L'observation de la mappe sarde<sup>17</sup> permet de constater qu'en 1732 les lieux d'implantation se répartissent en deux groupements principaux, le bourg des marches et le hameau de Chacusard. Le reste de l'habitat est plutôt dispersé, à l'exception de quelques petits hameaux : Seloge, Chez les Bouvets (actuel Bovet), Murs et les Gorges. Les granges sont situées à l'extérieur des groupements, aux lieux-dits "Vers les Granges" et "la Plasseta", aujourd'hui urbanisés. Signalons également l'absence de celliers implantés au milieu des vignes.

Les voies de communication se sont maintenues, renforcées par la création de la route nationale N90 et d'un tronçon du chemin départemental n°19.

Concernant la toponymie, une vingtaine de noms de lieux-dits a complètement disparu ; l'orthographe de certains a également évolué.

#### *Le bâti au 19<sup>ème</sup> s. et 20<sup>ème</sup> s.*

La comparaison des cadastres de 1868 et actuel montre que certains secteurs (Lac de Saint-André, Lac Clair, les Abymes, les abords nord-ouest du bourg : Seloge, Glaisin...) se sont fortement urbanisés ces dernières décennies (zone industrielle, lotissements...). Sur le cadastre de 1868, seuls quelques bâtiments (sartos et maisons rurales) y sont figurés.

De nouvelles constructions (maisons individuelles) ont également étoffé des groupements existants (Champlong, les Fontanettes, Saint-André, au Lavieu...). D'autres secteurs ont, en revanche, été peu modifiés (les Combes, Pierre Hâchée).

---

<sup>15</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 182, note 6.

<sup>16</sup> Données publiées dans l'ouvrage : *Paroisses et communes de France, Savoie*, CNRS, Paris, 1979, p. 306.

---

<sup>17</sup> Document réalisé entre 1728 et 1738 pour chaque commune des Etats de Savoie ; mappe sarde des Marches, conservée aux Archives Départementales de Savoie, date de 1729 (ADS C 3186). Consultation du CDROM "Atlas du cadastre sarde - 1730. Commune des Marches" dressé par D. et M. Barbero.

Certaines zones, aujourd'hui agricoles (les abords de l'Isère et ceux de l'autoroute A41), sont encore épargnées par l'urbanisation.

Selon la situation géographique, le bâti se répartit différemment : groupement lâche en plaine, habitat plus dispersé sur les coteaux, dans le vignoble.

### Le village

Le noyau primitif, d'origine médiévale, est ceint de fortifications, qui ont conditionné la trame urbaine du bourg castral, aujourd'hui préservée. Elle répond à un schéma régulier : deux îlots quadrangulaires, orientés nord-ouest/sud-est, sont délimités par des alignements de façades mitoyennes. Ces fronts de rue (2) sont interrompus par des passages donnant accès à des cours ou à des propriétés situées sur l'arrière.

La morphologie du parcellaire actuel porte les caractéristiques médiévales : les parcelles sont étroites en façade et profondes<sup>18</sup>, et elles comportent parfois un espace ouvert sur l'arrière – certaines ont néanmoins été regroupées.

L'extension du bourg s'est naturellement faite *extra-muros*, au nord, à une croisée d'anciennes voies de communication à une époque tardive. La trame est irrégulière, dictée par le réseau viaire.

Les maisons mitoyennes *intra-muros*, comportant généralement un à deux étages et un niveau de comble ou de fenil, ont été particulièrement modifiées au niveau des façades. Une photographie ancienne du bourg montre que la plupart des maisons présentaient un escalier en bois desservant un balcon, protégé par la dépassée de toiture. Le rez-de-chaussée abritait certainement la cave, tandis que l'étage était réservé au logis.



Maisons du bourg – Musée Savoisien

Quelques rares vestiges architecturaux datant de la période moderne ou du début de l'époque contemporaine ont été préservés : portes en arc brisé (A6 1191, A6 1236), arcade en plein cintre (A6 1254), porte à coussinet (A6 1259), cheminée et placard mural (A6 1223), évier en pierre de taille (A6 1655), chasse-roue (A6 2531) ...



Porte en arc brisé médiévale ou moderne

<sup>18</sup> L'é étroitesse de la façade sur rue résulte de l'impôt à payer qui est proportionnel à la largeur du bâtiment.



Porte chanfreinée à coussinets

### Les groupements

Le réseau viaire structure les groupements : le bâti se développe soit linéairement, de part et d'autre d'un axe (secteurs des Abymes, du Lac de Saint-André), soit à l'intersection de plusieurs voies (développement rayonnant : Saint-André, les Granges).

Contrairement au bourg fortifié, la plupart des constructions sont séparées par un espace extérieur privatif ; toutefois, quelques cas de maisons mitoyennes sont à signaler aux Granges et à Murs. Leur implantation par rapport à la voie ne répond pas à une règle rigoureuse : elle est soit perpendiculaire, soit parallèle.

### L'habitat dispersé

Ce type d'habitat, composé majoritairement de celliers et de quelques maisons rurales, s'est principalement développé sur les coteaux couverts de vignes. Le tissu s'est densifié au cours du 20<sup>ème</sup> s.

Implanté dans les vignes, ou à proximité, cet habitat comporte un espace ouvert.

## Le patrimoine des Marches

### Archéologie

L'archéologie préventive<sup>19</sup> a permis d'attester une occupation gallo-romaine. Une *villa* a été repérée en 1974, lors d'une prospection sur le tracé de l'autoroute A41. Partiellement fouillée par J.-M. Ferber, en 1977, deux états ont été mis en évidence : des bâtiments du 1<sup>er</sup> s., disposés autour d'une cour, et un habitat du 3<sup>ème</sup> s. Un puits, comblé de mobilier (objets métalliques dont trois vases en bronze, céramique commune (vases), sigillée...), a également été fouillé en 1978.

Une pierre à cupules a été découverte au lieu-dit Bellevue<sup>20</sup>.

### Avertissement

Avant d'aborder les paragraphes traitant des châteaux et des maisons-fortes, une précision au niveau de la terminologie doit être apportée :

- Le terme de château-fort désigne un site fortifié, mais aussi un centre politique, juridique, administratif et parfois économique du territoire qu'il contrôle (mandement ou châtellenie),
- Les maisons-fortes, qui sont les résidences fortifiées de petits seigneurs, sont des centres de domaines fonciers. Elles sont dépourvues du droit de ban et de justice. Leur fonction défensive, justifiée par les conflits delphino-savoyards, disparaît à la fin du Moyen Age (période de paix) au bénéfice de l'aspect résidentiel : habitabilité et confort sont privilégiés. Dans les textes anciens (médiévaux et modernes), elles sont généralement dénommées *domus fortis*.

Pour les maisons qui présentent une qualité architecturale, ou qui s'apparentent à l'organisation des maisons-fortes, alors qu'aucune mention n'est connue, le parti pris a été de les nommer "maison seigneuriale".

<sup>19</sup> REMY, B., BALLETT, F., FERBER, E., *Carte archéologique de la Gaule, Savoie*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1996, p. 59, pp. 177-178, notice 151.

<sup>20</sup> Renseignement donné par F. Ballet – Conservateur en chef de la Conservation départementale du Patrimoine.

## Château fortifié et bourg castral



Bourg fortifié des Marches

Comme il a été dit précédemment, le château des Marches a été fondé au début du 14<sup>ème</sup> s. pour renforcer la frontière sud du comté de Savoie. Implanté sur un site dominant, en surplomb de la vallée de l'Isère, il bénéficie d'une situation de carrefour : il commande les voies de Genève/Grenoble par la vallée de l'Isère et de Grenoble/vers l'Italie par Montmélian – chef-lieu du bailliage de Savoie.

Différents documents, étudiés par L. Paulus<sup>21</sup>, permettent d'appréhender l'histoire de la châtellenie des Marches. Il s'agit des :

- comptes de châtellenie, qui nous renseignent sur la vie économique et administrative, les travaux d'entretien de l'ensemble castral et du vignoble comtal.
- comptes de trésorerie, qui correspondent aux finances publiques du comté de Savoie, et qui concernent la construction du château et du bourg, ainsi que le vignoble.
- comptes de l'Hôtel du comte et de la cour – certaines dépenses se rapportant à la construction du château.

### *Enceinte fortifiée*

Cet ensemble castral est ceint d'une palissade dès 1302, renforcée en 1304 par un fossé en eau. Dès 1306, des fortifications maçonnées, couronnées d'une coursive en bois (ADS 1Mi 90 r4 25<sup>e</sup> p), remplacent progressivement la

palissade – travaux achevés dans les années 1350.

Un dessin de la fin du 16<sup>ème</sup> s., réalisé par Claude Chastillon<sup>22</sup>, représente le bourg et le château castraux. Les fortifications protégeant le bourg sont flanquées d'une série de tours de plan circulaire – les vestiges d'une de ces tours sont aujourd'hui conservés (nord-est).

Cette enceinte est percée de cinq portes, dites de Chignin, de Bellecombe, d'Avalon, de Montmélian et du Dauphiné, mentionnées dans différents documents (sources non précisées). La porte principale pourrait avoir été équipée d'un pont-levis. Dans un document, on trouve la mention du pont du château, qui supportait l'axe du pressoir (ADS SA 9103 9<sup>e</sup> peau) – ce pont est, par ailleurs, reconstruit en 1392 (ADS SA 9100 9<sup>e</sup> peau).

### *Château*

Le château est construit dans un premier temps (1301) en bois (bâtie militaire) pour sa rapidité de mise en oeuvre, puis au cours de la première moitié du 14<sup>ème</sup> s. des maçonneries font place à cet ouvrage.

Si aucun document ancien ne donne de description architecturale précise, on sait,

<sup>21</sup> PAULUS 1998 – la plupart des informations historiques et des références d'archives sont issues de cette étude.

<sup>22</sup> Claude Chastillon (1559/1560-1616) est au service du roi Henri IV de France, pour lequel il réalise de nombreuses vues topographiques. Ses gravures semblent être assez fiables, si l'on en juge des études faites sur d'autres édifices ou sites topographiés par ce dessinateur. L'ouvrage "Topographie française", réalisé à la gloire de la campagne royale de 1600, est publié seulement au milieu du 17<sup>ème</sup> s.

néanmoins, qu'en 1318-1319 cet édifice comporte deux salles (ou *aula*) – haute et basse – très éclairées, reliées entre elles par un escalier en pierre (ADS 1Mi 90 r7 4<sup>e</sup> peau).

Des pièces, situées en sous-sol, sont destinées au stockage du vin – la viticulture étant à cette époque l'activité principale.

Le château comporte également une prison – le châtelain ayant des attributions judiciaires (ADS SA 9102 11<sup>e</sup> peau) – ainsi qu'une chapelle castrale, construite au sud-est de l'édifice, devant l'enceinte (ADS 1Mi 90 r2 22<sup>e</sup> peau).

Malgré ces renseignements, il est difficile de restituer un plan de l'édifice médiéval, qui, dans son état actuel, présente des vestiges attribuables à l'époque moderne.

#### *Villeneuve*

Ce bourg est fondé en même temps que le château par le comte Amédée V, qui lui a vraisemblablement accordé une franchise<sup>23</sup> (privilèges fiscaux, économiques, ..., dont jouissent les personnes s'y installant).

De plan quadrangulaire, et de petite taille, le bourg est construit selon une trame géométrique, commandée par des axes parallèles. La régularité de la trame est une des caractéristiques des villeneuves. Cette disposition traduit une volonté d'aménagement raisonné, que l'on ne retrouve pas dans les bourgs créés spontanément ou dans ceux déclarés villeneuves par un acte officiel (statut juridique).

Des équipements collectifs sont créés *intra-muros* : un four à pain (affermé) et un moulin banaux, ainsi qu'un pressoir seigneurial<sup>24</sup>. Ce dernier, constitué de pièces de bois (chêne principalement), est installé dans la maison dite du pressoir, coiffée d'un toit couvert de tavaillons et porté par quatre colonnes (ADS SA 9098 3<sup>e</sup> peau)

De l'habitat médiéval, il ne semble pas exister d'éléments conservés ; seuls quelques rares vestiges architecturaux datant de la période

<sup>23</sup> Aucune mention connue de cette franchise – PAULUS 1998, p. 83.

<sup>24</sup> Pressoir dont le châtelain perçoit le ban (ADS SA 9098 1<sup>e</sup> p) – les paysans payent une redevance pour presser leur raisin, qui couvre les frais d'entretien à la charge du seigneur.

moderne ont été préservés. L'hypothèse d'une architecture médiévale de bois peut être émise. Ce matériau, issu des ressources locales et du comté de Savoie, est, en effet, moins coûteux. Bon nombre de ces maisons, y compris le château<sup>25</sup>, sont couverts de tavaillons, achetés en grande quantité, comme cela apparaît dans les comptes de châtelainie et de trésorerie.

#### **Maison-forte et résidence seigneuriale**

Outre le château fortifié, d'autres édifices à caractère défensif sont également construits dans cette zone frontalière delphino-savoyarde, notamment la maison-forte de Bellegarde (14<sup>ème</sup> s.) et la maison seigneuriale de Vaucher (première mention 16<sup>ème</sup> s.), qui ont conservé des ouvertures de l'époque moderne, leur organisation (ensemble fermé), ainsi qu'une tour de plan massé. Cette tour, qui affirme le statut social du propriétaire de l'époque, témoigne également de l'aspect défensif de l'ensemble.



**Maison-forte de Bellegarde – Musée Savoisien**

La maison seigneuriale de la Violette, dans son état actuel, s'organise différemment : il s'agit d'un ensemble ouvert, ne s'articulant pas autour d'une cour fermée, ne comportant pas de tour. Il en va de même pour la maison de la Côte, pressentie comme seigneuriale, de par certains éléments architecturaux de l'époque moderne (escalier en vis, ouvertures anciennes) et de par leur qualité, qui témoignent d'une certaine richesse ; aucun écrit ancien ne semble mentionner cet édifice.

<sup>25</sup> *Aula* et pressoir – PAULUS, 1998, p. 54.

Ces édifices, témoins de l'histoire des Marches, sont des éléments patrimoniaux majeurs, à préserver.

Signalons également la bâtisse du Glandon<sup>26</sup>, connue par les textes anciens – le ruisseau du Glandon constituant la frontière entre le Dauphiné et la Savoie. Elle est construite en 1338, sous le château, sur la rive de ce ruisseau, afin de renforcer la défense du château. En 1354, lors d'une tentative de pacification, le comte Amédée VI la détruit, ainsi que la bâtisse dite de Bellemarche, édifiée par le bailli du Grésivaudan, sur l'autre rive (Dauphiné).

### Patrimoine religieux

Outre les édifices religieux datant de l'époque contemporaine, d'autres datant du Moyen Âge, aujourd'hui disparus, sont connus par des documents anciens.

Mentionnons également la chapelle de Saint-Joseph de Chacusard, située au lieu-dit "Gellié" (ou "En Gellier"), ainsi que l'église et le couvent des révérends Pères de Myans, implantés au lieu-dit "la Fontaine", qui font aujourd'hui partis du territoire de Myans. Ces édifices sont recensés par la table de la carte sarde.

#### *Église paroissiale et cimetière*

L'église de Saint-Maurice-de-Murs, ainsi que son cimetière, ont été transférés au lieu-dit les Marches, comme le confirme la visite pastorale de Mgr Caulet du 11 juillet 1758<sup>27</sup>. Ce transfert fait vraisemblablement suite à l'effondrement du Granier, qui détruit partiellement Murs.

Aucun document ne permet de localiser cette nouvelle église : est-elle située *intra-muros* ou au contraire *extra-muros* ? Toujours est-il, qu'en 1340, l'église paroissiale est en mauvais état (toiture)<sup>28</sup>.

A une période non déterminée, l'église paroissiale, ceinte du cimetière, se trouve à la

<sup>26</sup> PAULUS 1998, pp. 19-21.

<http://www.atelierdesdauphins.com/forts/mtbriton/bellemarche.htm>

<sup>27</sup> PIN, R., "Les Marches", *Bulletin Municipal*, décembre 1984, p. 7.

<sup>28</sup> PIN, R., "Les Marches", *Bulletin Municipal*, décembre 1984, p. 6 – source : visite pastorale de 1340, non vérifiée.

Côte, au nord-est du bourg fortifié. Si le cimetière s'est maintenu, l'église est reconstruite dans les années 1825 dans le bourg fortifié, en raison de son délabrement ; consacrée en 1829 par l'évêque du diocèse de Chambéry, Mgr Martinet, elle est agrandie en 1864<sup>29</sup>. Cette reconstruction s'inscrit dans un courant architectural savoyard, le néo-classicisme sarde (1815-1860)<sup>30</sup>.

La chapelle des Soeurs de Saint-Vincent-de-Paul, installée dans le cimetière, occuperait l'emplacement de l'ancien édifice paroissial<sup>31</sup>.

#### *Cure*

Installée dans un édifice proche de l'église qui se situait dans le cimetière actuel, la cure est transférée au début du 19<sup>ème</sup> s. dans le bâtiment qui l'abrite encore.

#### *Chapelles*

Différents types de chapelle apparaissent dans des textes anciens étudiés par Robert Pin<sup>32</sup>. Un sanctuaire, ayant le rang de simple chapelle, est dédié à saint Michel. Fondé en 1490 par le comte de Montayeux<sup>33</sup>, il s'élève dans le bourg. Il pourrait s'agir de la chapelle du château, mentionnée en 1730 dans la table de la carte sarde – chapelle alors propriétaire de plusieurs prés, champs et vignes.

Certaines chapelles, dédiées à des saints, tel que Saint-Jean-Baptiste (1399)<sup>34</sup> et Saint-Roch, sont fondées dans l'église paroissiale.

<sup>29</sup> PIN, R., "Histoire de notre village (suite)", *Bulletin Municipal*, Janvier 2003, p. 21.

<sup>30</sup> Pour de plus amples renseignements concernant ce courant, consulter : FERLEY, JM., HUDRY, M., *Le dernier grand courant architectural savoyard. Les églises néo-classiques sardes (1815-1860)*, L'Histoire en Savoie, n° spécial, juin 1986.

<sup>31</sup> PIN, R., "Histoire de notre village (suite)", *Bulletin Municipal*, Janvier 2003, p. 21.

<sup>32</sup> PIN, R., "Les Marches", *Bulletin Municipal*, décembre 1984, p. 6.

<sup>33</sup> Il s'agit probablement du comte de Montmayeur, seigneur des Marches.

<sup>34</sup> Chapelle ensuite placée sous le patronage de Notre-Dame-du-Rosaire en 1673.

### *Croix de chemin*

Une dizaine de croix de chemin sont conservées sur la commune, érigées durant la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> s./début du 20<sup>ème</sup> s.<sup>35</sup>, dans un groupement, généralement à une intersection de chemins.

Les circonstances de l'érection sont parfois renseignées par les mentions de "Mission", de "en souvenir de", ou par la formule "O mon Jésus Miséricorde 100 jours d'indulgence". Le nom du donateur est évoqué sur une seule des croix "Voiron Vincent" (croix de Pierre Hâchée, D1 dp).



**Croix de  
Pierre  
Hâchée**

Les matériaux utilisés sont le fer forgé (6), la pierre de taille (1), la fonte moulée (1), le béton (1) et le bois (1) – de facture récente. L'emploi de la fonte moulée permet un décor plus élaboré, complexe et symbolique, comme l'on peut voir sur l'une des croix de Pierre Hâchée (F1 dp), dont l'iconographie se rapporte à la Résurrection.

Signalons également la croix monumentale de Saint-André, de facture récente, érigée sur un site dominant.

Il est important de préserver ces croix de chemin et de les maintenir en état car elles témoignent de manifestations et de croyances

<sup>35</sup> Chronogrammes gravés sur les croix : "1844", "1882", "1893", "1894".

religieuses populaires, généralement maintenues jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> s. et aujourd'hui disparues. Selon des témoignages oraux les dernières rogations ont eu lieu dans les années 1970.

### *Statuaire*

Une statue monumentale, en fonte moulée, a été élevée en l'honneur de la Vierge dans le bourg, à une intersection de voies, lors de la mission de 1882. Placée dans un enclos, cette Vierge en prière est représentée avec des traits juvéniles.



**Statue  
monumentale  
de la Vierge –  
bourg**

### *Hôpital*

La mention "pré de l'hôpital des Marches", extraite d'un acte de vente de terres, laisse à supposer l'existence d'un hôpital à l'époque moderne<sup>36</sup>. Toutefois, la table de la mappe sarde<sup>37</sup> nous informe que la chapelle Saint-Jacques de l'hôpital des Marches à Chambéry est propriétaire d'un pré et d'une vigne. S'agirait-il d'un seul et même bâtiment ? Seule une étude d'archives permettrait d'affirmer ou non l'existence d'un hôpital dans la paroisse des Marches.

<sup>36</sup> L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans 1999, p. 184, note 34 – ADS E193, folio 8.

<sup>37</sup> BARBERO, D. et M., *Atlas du cadastre sarde – 1730. Commune des Marches*, CDROM, FCA, Champagne au Mont-d'Or, 2005 – données attributaires, Les Marches parcelles.

## Patrimoine public

L'essentiel du patrimoine public des Marches date de la période contemporaine.

### *Marie-école*

En 1888, la municipalité fait construire un édifice, qui accueille la mairie et l'école – il abrite aujourd'hui les écoles maternelle et primaire. Il est inauguré le 22 septembre 1892.

Les salles de classe, éclairées par de grandes baies ternées, sont installées au rez-de-chaussée, la mairie et le logement des instituteurs à l'étage.

Cet édifice présente des façades ordonnancées, rythmées par sept travées d'ouvertures, qui marquent l'horizontalité de la construction. La travée médiane est couronnée par une lucarne-pignon aveugle ; deux jambes en pierre de taille (molasse) l'encadrent, afin de renforcer les lignes verticales.

### *Écoles*

Au milieu du 19<sup>ème</sup> s., deux écoles<sup>38</sup> accueillent les enfants : l'école de garçons, située avec la mairie, dans le bâtiment abritant la sacristie de l'église actuelle, et l'école de filles, placée dans un bâtiment civil. Cette école de filles, fondée en 1844 par le révérend Chapperon, est tenue par les Soeurs de Saint-Joseph.

En 1860, en raison de son exigüité, l'école de garçons est transférée dans un autre bâtiment. En 1888, celui-ci étant dégradé, un nouvel édifice est construit (ancienne mairie-école ; voir supra § *Mairie-école*).

Concernant l'école de filles, une nouvelle école est construite en 1868 (ancienne école maternelle).

Une école mixte, de proximité, a été ouverte à Saint-André (au Lavieu, D5 1255), à la fin du 19<sup>ème</sup> s./début du 20<sup>ème</sup> s., selon le type architectural défini à l'époque.



Ecole de proximité – Au Lavieu

Outre ces établissements scolaires, une école privée est également installée dans le bourg (A6 1173), vraisemblablement à la même période.

### *Monument commémoratif*

Érigé en 1920, devant l'entrée du bourg fortifié (extra-muros), le monument aux morts répond au type largement diffusé de l'obélisque. Le décor se compose d'une palme, qui est l'expression du martyr des soldats et qui symbolise également la victoire, et d'une croix de guerre, qui rend hommage aux mérites des combattants (bravoure, gloire et patriotisme).

### *Bornes<sup>39</sup> et poste de douane*

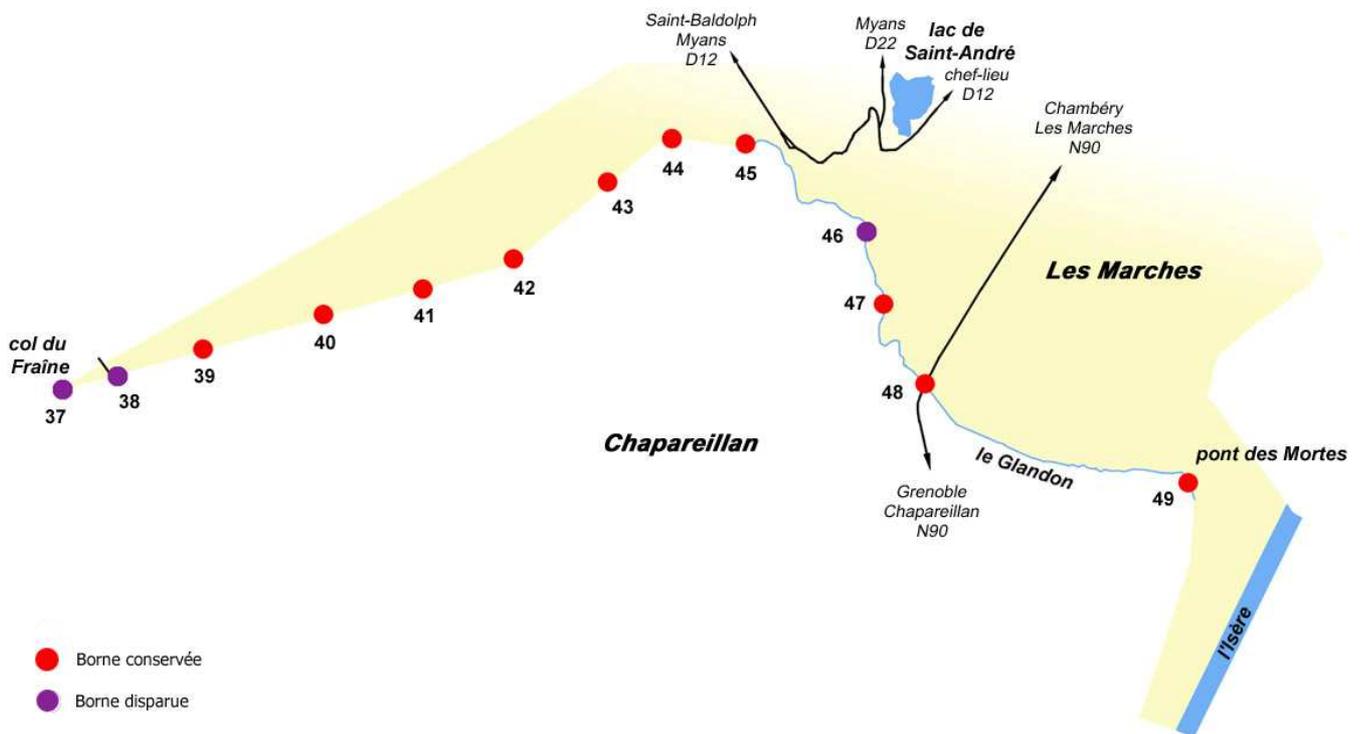
Le bourg des Marches se situe depuis le Moyen Âge à la frontière des États du Dauphiné et de la Savoie, puis de la France et de la Savoie – le Dauphiné étant annexé en 1355 au royaume français.

Le traité de Turin du 24 mars 1760 entérine le tracé de la frontière entre la France et la Savoie. Des cartes précises sont dressées par des ingénieurs topographes et un bornage est mis en place en 1761. Le ruisseau du Glandon constitue alors la limite.

L'annexion de la Savoie à la France en 1792 rend le bornage obsolète. Suite au rattachement de la Savoie à l'État piémontais en 1815, les bornes conservées sont rétablies en 1825 ; le cas échéant, de nouvelles bornes

<sup>38</sup> PIN, R., "Histoire de l'ancienne poste et du local des pompiers", *Bulletin Municipal*, janvier 1992.

<sup>39</sup>JAILLARD, M., MARCONNET, J., VERDUN A. et J., *Frontière Dauphiné-Savoie à la découverte des bornes de 1822-1823*, édition Pontcharra Patrimoine et Histoire, 2006.



Localisation des bornes matérialisant la frontière entre la France et la Savoie en 1822

sont mises en place. Elles sont taillées dans du calcaire selon des normes précises : elles portent les emblèmes de la France (fleur de lys) et de la Savoie (croix inscrite dans un cercle de 24 cm de diamètre), le numéro d'ordre, le « millésime » (1822 ou 1823) ; la direction de la frontière est indiquée sur la face supérieure de la borne par un trait droit ou angulaire – s'il y a un changement de direction. Ces indications peuvent être également gravées sur le rocher.

Un certain nombre de ces bornes sont aujourd'hui conservées sur le territoire des Marches. Elles sont érigées sur l'ancien tracé de la frontière France / Savoie, pérennisé par les limites départementale et communale<sup>40</sup>

– après le rattachement de la Savoie à la France en 1860.

Au 19<sup>ème</sup> s., un important poste de douane, aujourd'hui réhabilité (C2 1320), est établi le long de la voie de communication principale (actuelle route nationale N90). Cet édifice perd sa vocation militaire lors du rattachement de la Savoie à la France.

<sup>40</sup> Cela concerne les bornes numérotées de 37 à 49 ; les bornes 45 à 49 sont situées sur le Glandon – données issues de l'ouvrage : JAILLARD 2006, pp. 55-65 :

- bornes 37, 38 et 46 disparues,
- bornes 40, 42, 44, 45 et 47 correspondant à des bornes de 1761 regravées,

- bornes 41 et 43 datant de 1822,
- borne 48 réalisée en 1785 et ne répondant pas aux normes des protocoles de 1761 et 1822,
- borne 49 réalisée en 1854 en remplacement d'une borne détériorée. L'aigle impérial et la croix de Savoie sont représentés.



Borne  
sarde n° 43

#### Poids public<sup>41</sup>

Installé en août 1899, à l'entrée du bourg fortifié (A6 1312), le poids public disparaît dans les années 1990, lors de l'aménagement de la place (actuel arrêt de bus). Une photographie ancienne représente cet édicule, de plan massé, couvert d'un toit à deux pans.



Poids public – Musée Savoisien

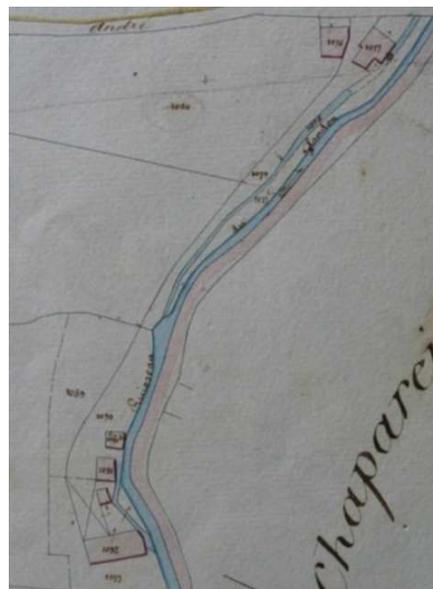
## Artisanat – commerce – industrie

Sur la commune des Marches, ces secteurs d'activité économique sont mineurs au regard de l'activité agricole.

### Moulins

De mémoire collective, le grain à moudre était mené aux moulins de Chapareillan, où ils étaient particulièrement nombreux. Toutefois, le cadastre de 1868 atteste l'existence de moulins, situés aux Eaux, le long du ruisseau du Glandon, dérivé en amont (D5 1305 à 1309, D5 1291). Un autre artifice est figuré à Darbé, le long du même cours d'eau (D4 1133, 1134). Deux de ces ensembles sont dotés d'un battoir (D5 1301 et D4 1132).

D'après le recensement des moulins à farine alimentaire<sup>42</sup>, réalisé en 1891, deux moulins sont en fonction sur la commune – localisation non précisée.



Moulins sur  
le Glandon  
aux Eaux –  
cadastre de  
1868

Concernant le moulin de la Tourne (D6 2640; Lachat) – structure à vocation d'éco-musée, produisant du papier – une petite précision s'impose : il s'agit d'une construction contemporaine datant des années 1990 qui n'est pas installée sur les ruines d'un ancien

<sup>41</sup> PIN, R., "A propos de notre poids public", *Bulletin Municipal*, juin 1990, p. 4.

<sup>42</sup> ADS 32 M 4 – enquête publique portant sur la nature des matériaux utilisés lors des réparations des meules, l'usage du plomb étant interdit.

moulin, mais qui s'adosse à un cellier. Le seul moulin du secteur, aujourd'hui ruiné, était à farine, et se trouvait sur la commune d'Apremont. Cette vocation de papetier est nouvelle sur la commune, elle n'est pas issue d'un héritage local.

#### *Tuileries*<sup>43</sup>

Une première tuilerie fonctionne au début du 19<sup>ème</sup> s. employant quatre personnes. La production est écoulée dans tout le département savoyard. Dans les années 1810, cette fabrique décline. Au début du 20<sup>ème</sup> s., une autre tuilerie est en activité.

Sur le cadastre de 1868<sup>44</sup>, un lieu-dit "la Tuilerie" se situe au sud-est de la maison-forte de Bellegarde.



Lieu-dit "la Tuilerie" – cadastre de 1868

#### *Laiterie, coopérative fruitière et porcherie*

La production laitière connaît un développement important à la fin du 19<sup>ème</sup> s./début du 20<sup>ème</sup> s. Une première laiterie-fromagerie, située au château, est créée par l'orphelinat agricole ; à partir de 1934, elle est dotée d'une porcherie (ADS M 799).

Au début du 20<sup>ème</sup> s., une coopérative fruitière, *Société fruitière des Marches*, est fondée à la Côte (non loin du cimetière). Elle est également équipée d'une porcherie – en fonctionnement de 1926 à 1973 (ADS M 799). Dans les années 1980, la monoculture, qui

privilégie la viticulture, met un terme à l'activité de la fruitière.

#### *Travail du bois*

Selon les renseignements recueillis lors de cette étude, plusieurs menuisiers auraient exercé sur la commune.

#### *Travail du métal*<sup>45</sup>

Un atelier de maréchal-ferrant/forgeron est installé au nord-ouest des Granges, en bordure de la route nationale N90. Il y avait également un charron à Murs et un tonnelier aux Granges.

#### *Commerces*

L'activité commerciale semble avoir été relativement limitée : boulangerie, épicerie, bistrot...

### **Patrimoine rural**

#### - Les activités et les cultures traditionnelles

Depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours, l'activité agro-pastorale est dominante. Les exploitations agricoles étaient autrefois basées sur la polyculture ; depuis 1957, l'orientation est différente : la monoculture (vigne) est privilégiée.

L'analyse de la carte sarde, réalisée par Corinne Towley et Michel Garioud<sup>46</sup>, permet de donner une image du paysage des Marches en 1730 : 9 % de la surface du territoire étaient dédiés à la viticulture, contre 60 % réservés aux prés et aux champs, et 22 % occupés par des terres impropres à la culture (bois et broussailles – majoritairement dans la plaine de l'Isère et le secteur des Abymes – teppes et marais) – précisons que certaines de ces terres sont mises en valeur ultérieurement (vignes, prés et pâturages) ; les surfaces bâties représentent seulement 1 % du territoire.

<sup>43</sup> PAILLARD, P. (dir.), *Histoire des communes savoyardes*, éd. Horvath, 1984, t. 2, p. 303.

<sup>44</sup> La matrice du cadastre n'a pas été consultée pour voir si les bâtiments implantés à la Tuilerie correspondent à une fabrique.

<sup>45</sup> Informations communiquées par M. R. Pin, rencontré le 01/04/2005.

<sup>46</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, pp. 192-194.



Vignoble des Marches

### Viticulture

La viticulture est attestée dès l'Antiquité sur le territoire allobroge, auquel est rattachée la commune étudiée. Au 12<sup>ème</sup> s., le vignoble des Marches est mentionné dans les cartulaires de saint Hugues. Le calcaire des basses pentes du Granier offrait un terrain favorable à cette culture, à la différence des terres acides occupant les fonds de vallée<sup>47</sup>. Les comptes de châtelainie nous renseignent sur les pratiques culturales adoptées pour l'exploitation de la vigne comtale<sup>48</sup>. La production viticole, qui atteint 300 setiers au cours de la 1<sup>ère</sup> moitié du 14<sup>ème</sup> s. (ADS SA 9588), est écoulée à la cour de Savoie, dans le Grésivaudan (ADS SA 9098, 2<sup>e</sup> peau) et le Genevois (ADS SA 9592, 2<sup>e</sup> peau).

Sur la commune et celles alentour, la viticulture<sup>49</sup> s'est développée considérablement à partir de la fin du 18<sup>ème</sup> s. / début du 19<sup>ème</sup> s., comme l'indique le nombre élevé de sartos en 1804<sup>50</sup> (500 dans les Aymes de Myans). Pour ce faire, des défrichements importants ont été entrepris.

<sup>47</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 121.

<sup>48</sup> PAULUS 1998, pp. 98-158 – analyse du vignoble des Marches.

<sup>49</sup> A ce sujet, consulter l'article de MESSIEZ, M., DUPRAZ, R., "L'éboulement du Granier à l'origine d'un vignoble original ?", *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans*, 1999, pp. 209-228.

<sup>50</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, pp. 214-215 – manifeste de propriétaires du 19 juillet 1804.

Le cépage Jacquère est alors considéré comme rustique, de qualité médiocre<sup>51</sup>. En octobre 1878, le vignoble des Marches est atteint par le phylloxéra. Il est alors reconstitué, introduisant de nouveaux modes de conduite de la vigne. Le jacquère se développe au détriment de la mondeuse et de la douce noire qui sont réservés à la consommation domestique. La production viticole est vendue à des courtiers locaux pour des négociants de toute la France, mais aussi à des "vermouthiers" de Chambéry et aux cafetiers de cette ville.

Dans les années 1930, le vigneron Julien Masson commercialise un vin pétillant, issu de la méthode champenoise.

En janvier 1945, le Syndicat des Vins des Aymes, dont le siège est situé à Apremont, est fondé, afin de définir l'appellation "Vins des Aymes". L'aire de production de ces vins comprend Les Marches, Chapareillan, Apremont, Myans, Saint-Baldoph et Saint-Jeoire-Prieuré ; en 1957, cette aire est réduite, par arrêté, aux quatre premières communes citées précédemment. Les cépages autorisés sont nombreux et variés.

Les vins d'appellation d'origine "Vin de Savoie" sont créés en 1973.

Actuellement, environ 300 ha de vignes sont cultivés aux Marches, qui est la première commune viticole de Savoie avec une cinquantaine d'exploitations. La surproduction, la concurrence et l'urbanisation menacent aujourd'hui les vignobles.

### Production laitière

Avec l'émergence de la monoculture (spécialisation viticole) dans les années 1957, la production laitière, jusqu'alors importante, décline. A la fin du 19<sup>ème</sup> s., une première laiterie-fromagerie est créée par l'orphelinat agricole. La coopérative fruitière, *Société fruitière des Marches*, cesse son activité dans les années 1980 – le lait part alors sur Bissy. Les prés sont cultivés en vigne.

<sup>51</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 216 – rapport de P. Tochon sur l'exposition des cépages tenue à Chambéry, 1868.

### Autres cultures

Outre la viticulture, il y avait autrefois des arbres fruitiers, notamment des pommiers<sup>52</sup> ; cerisiers, poiriers et noyers faisaient également partie du paysage de l'époque moderne<sup>53</sup>. Des céréales, telles que froment, avoine, seigle et orge, étaient également cultivées<sup>54</sup>.

L'élevage de vers à soie, omis par la mémoire collective, a également été pratiqué, comme en témoignent les mûriers préservés<sup>55</sup>.

Le chanvre, que l'on trouve dans le Grésivaudan, a vraisemblablement été cultivé sur les terres délaissées de l'Isère – terrains propices à la culture de cette plante<sup>56</sup>. Il était employé à la confection des toiles et des cordes.

La culture du tabac a été introduite en 1913. Pratiquée dans la plaine de l'Isère, elle n'a pas connu un grand succès aux Marches<sup>57</sup>, contrairement aux communes de Francin et celles remontant jusqu'à Albertville.

Signalons également l'exploitation des étangs comtaux, dès le 14<sup>ème</sup> s., qui passe par le développement de la pisciculture (élevage de brochets, carpes et tanches)<sup>58</sup>.

- Le bâti : volume, implantation, typologies

L'activité agro-pastorale étant importante sur la commune, les exploitations agricoles sont nombreuses et variées. Les celliers sont beaucoup plus fréquents que les maisons rurales, fréquemment modifiées – leur lecture est rendue difficile.

<sup>52</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 156 – charte du comte Manassès, début du 11<sup>ème</sup> s.

<sup>53</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 179.

<sup>54</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 178.

<sup>55</sup> Information confirmée par Mr R. Pin, rencontré le 01/04/2005.

<sup>56</sup> VERNEILH, *Statistique générale de la France, département du Mont-Blanc*, éditions du Champ-Vallon, 1807, p. 429.

<sup>57</sup> Un seul séchoir à tabac a été repéré à Pelousant (A4 954) – hameau limitrophe de Francin. Selon R. Pin, un séchoir avait été aménagé dans la tour de la maison-forte de Bellegarde (entretien oral, 01/04/2005).

<sup>58</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, pp. 164-165.

Signalons l'absence de travail à ferrer les bêtes qui s'explique par la présence d'un maréchal-ferrant.

### Maisons rurales

Le type unitaire est le plus largement répandu sur la commune.

- Type unitaire

Les différentes fonctions de l'exploitation agricole sont regroupées dans un même bâtiment, lequel comprend des parties propres à chaque activité : logis, grange-étable... On rencontre deux types différents :

- soit, le logis et les dépendances sont accolés, c'est-à-dire placés sous un même toit,
- soit, le logis et les dépendances sont juxtaposés, couverts par des toitures distinctes.



Maison rurale de type unitaire accolé

- Type dissocié

Peu représenté sur la commune, ce type se caractérise par un ensemble de bâtiments indépendants, abritant le logis, la grange-étable, et autres, organisés autour d'un espace ouvert.



**Maison rurale de type dissocié**

Quel que soit le type de la maison rurale, l'ensemble est généralement ouvert, à l'exception de quelques exploitations plus cossues.

Signalons également un mode de couverture des étables, qui semble fréquent : ce sont des voûtes en berceau montées en briques ; les encadrements des traponnières le sont également.

#### *Maisons de type vigneron*

Quelques maisons ne présentent pas les caractéristiques de la maison rurale, c'est-à-dire accompagnée des dépendances qui abritent une cave et étable.

Ce type, également repéré à Saint-Baldoph, s'apparente à la maison vigneronne : le rez-de-chaussée abrite une cave voûtée tandis que l'étage est réservé à l'habitat ; un escalier en pierre extérieur dessert ce niveau.

#### *Celliers ou sartos<sup>59</sup>*

La culture viticole des Marches a généré l'implantation d'un type de bâtiment propre à celle-ci, le cellier, appelé localement "sarto".

Ces bâtiments, implantés dans le vignoble, peuvent être doubles, voire triples. Ils comportent une cave voûtée où sont stockés les tonneaux ; elle est surmontée d'une pièce, qui abrite une remise à outils, le pressoir et un habitat des plus sommaire, permettant aux gens de séjourner temporairement, le temps des travaux.



**Celliers dans les vignes**

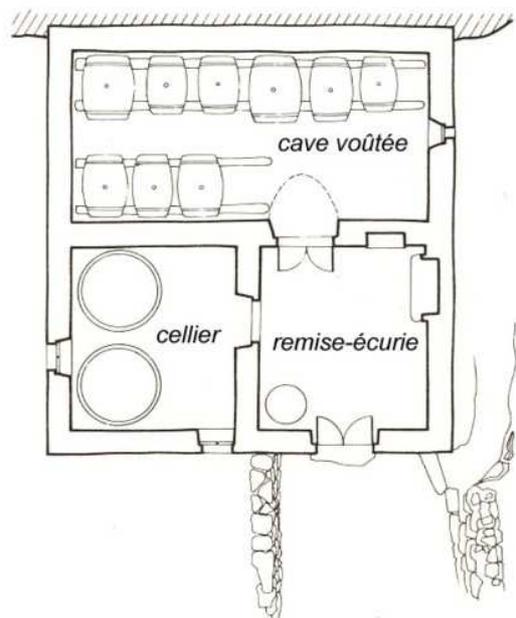
Si ces celliers sont situés dans les vignes, et sont dotés d'un espace de vie, c'est probablement parce qu'ils appartiennent à des propriétaires résidant dans d'autres localités.

Contrairement à Saint-Baldoph, Les Marches ont conservé ces constructions traditionnelles, particulièrement nombreuses. Un bon nombre d'entre elles sont abandonnées, et font parfois l'objet de réhabilitations (habitat principal ou secondaire), plus ou moins respectueuse.

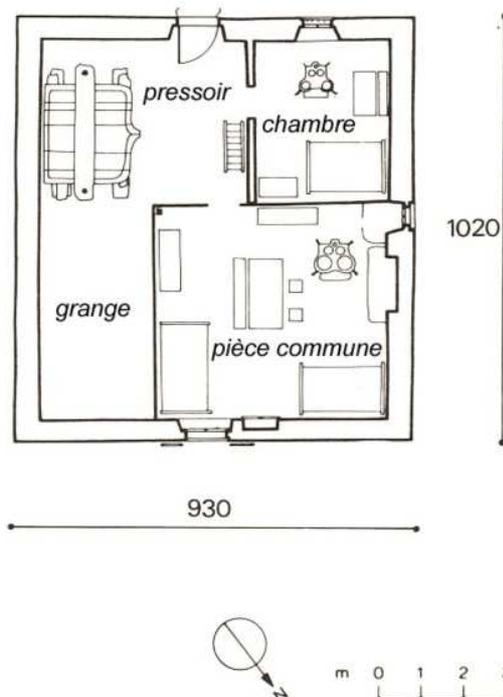
<sup>59</sup> Patois savoyard.

**Les Marches, cellier**  
relevés Henri Raulin

Plan du niveau 1



Plan du niveau 2



Cellier situé aux Combes-de-Truchon – relevés publiés dans l'ouvrage : RAULIN, H.,  
*L'architecture rurale française. Savoie*, édition Berger-Levrault, 1977, p. 238.

Si en 1732, il n'y a aucun cellier sur les Marches, un document de 1804<sup>60</sup> nous informe que les Abymes de Myans – secteur se développant sur les Marches, Chapareillan et Saint-Baldoph – compte 500 bâtiments, comprenant habitations et celliers. Ils appartiennent à des personnes des communes voisines, de Chambéry, des Bauges et des Entremonts.

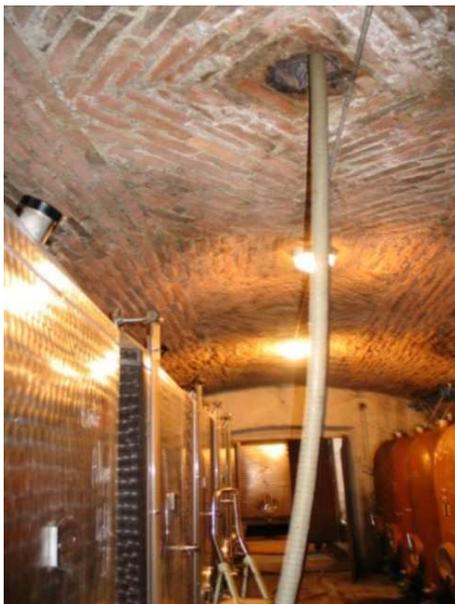
Quelques petites constructions, de 2 à 4 m<sup>2</sup>, ont également été repérées. Ce sont de simples remises à outils.



Cave de cellier

<sup>60</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 214 – manifeste de propriétaires du 19 juillet 1804.

Décor d'une  
voûte  
appareillée  
en briques



#### *Fours à pain*

Elément important de la vie domestique, le four à pain est peu représenté.

Quelques exemples de fours à pain privés, indépendants, ont été repérés au Bovet, au Colombier, à Darbe, au Lavieu, à Saint-André. Ils sont couverts d'un toit à deux pans (tuile écaille, ardoise). A Champlong, un four indépendant, malheureusement détruit (C2 910), présentait la particularité de comporter deux foyers, dont un de taille inférieure – un exemple serait conservé à Francin. Signalons un exemple de four à pain particulièrement intéressant, intégré au bâtiment des dépendances, aux Granges Longes (E2 561).

Outre ces constructions privées, un four communal, aujourd'hui conservé, est construit à la fin du 18<sup>ème</sup> s. dans le bourg fortifié. Celui de Seloge (E1 1017) pourrait l'être également.

Précisons que :

- ce repérage n'est pas exhaustif : certains fours ont été détruits, d'autres peuvent être intérieurs. Il ne rend donc pas compte de l'importance du four à pain avant le développement des boulangeries.
- la consultation de la table de la carte sarde de 1732 nous apprend que les fours à pain sont privés. Un seul, situé à Chacusard (commune actuelle de Myans), appartient à la communauté.

#### *Fontaines*

Plusieurs sources des éboulis du Granier, qui correspondent pour la plupart à des exurgences de ruisseaux provenant de la face nord de la montagne, sont captées pour alimenter la commune en eau : source Verdun ou des Moulins, sources des Ecoles, Droguet, Monin, Besson et Michaud<sup>61</sup>. Une ancienne source (Maltaverne), émergeant dans les éboulis du Granier, constituait autrefois une ressource en eau.

Les fontaines communales ont été, pour la plupart, démontées après la Seconde Guerre mondiale<sup>62</sup>. Il en reste quelques exemples au bourg et aux Abymes. Certaines maisons étaient alimentées en eau par des fontaines privées ou des puits.

Les matériaux observés sont la pierre de taille (monolithe ou lauzes agrafées) et le béton, plus largement répandu.

Signalons également la présence de glaciers dans les galeries souterraines du Granier<sup>63</sup>, exploitées par la population des villages alentour.



Dauphin

#### - Les matériaux

##### *Maçonneries*

Les maçonneries sont généralement montées en moellons (calcaire majoritaire ; molasse, et galets), hourdés au mortier de chaux. Pierres de taille (calcaire) ou blocs équarris (calcaire) – pour les constructions les plus modestes –

<sup>61</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 70, 73, 74.

<sup>62</sup> Informations communiquées par Mr R. Pin, rencontré le 01/04/2005.

<sup>63</sup> *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans* 1999, p. 69.

servent à dresser les chaînes d'angle ; l'utilisation du ciment moulé est rare. Pour la construction des voûtes couvrant les caves ou les étables, la brique est fréquemment utilisée.

Les maçonneries sont traditionnellement enduites à la chaux ; l'enduit couvrant constitue une protection contre les intempéries – érosion due au ruissellement des eaux pluviales et au vent.

#### *Toitures*

La majorité des toitures sont à deux pans. Les pignons exposés aux vents dominants peuvent comporter une demi-croupe ou une croupe. Le matériau de couverture traditionnel est la tuile écaille et la tuile canal. L'ardoise est peu fréquente.

Les quelques toitures à quatre pans repérées coiffent des édifices publics (écoles, douane...) et des demeures (château, maisons-fortes...). Ardoise et tuile mécanique sont utilisées en couverture.

#### *Ouvertures*

Les ouvertures des corps de logis sont généralement percées en façade sud, sauf lorsque la voie commande l'implantation du bâtiment. Pour les celliers, les percements sont conditionnés par la pente.

Les encadrements sont généralement en pierre de taille (calcaire), couverts d'un linteau monolithe, ou en bois (sartos).

Quelques édifices datant de la période moderne ont conservé des fenêtres de très belle qualité, se distinguant par leur forme (croisée, fenêtre à traverse) et par leur modénature.



**Croisée moulurée – Château des Marches**

#### *Décors*

Les décors ornant les façades sont quasi absents du paysage. Un, particulièrement beau et élaboré en dépit de son mauvais état, a cependant été repéré. Ce décor, représentant des personnages (Bacchus ?) inscrits dans un médaillon enguirlandé (grappes de raisin), est peint sur la façade d'un cellier, situé à Darbe ; le harpage des chaînes d'angle est également peint.



**Décor peint – Darbe**

Outre les décors peints, quelques décors sculptés ornant des encadrements d'ouvertures ont été recensés.



**Détail du portail de la maison seigneuriale de Vaucher**

Petites croix de protection en bois fixées sur les portes ou niches abritant autrefois une statuette sont autant de décors que de témoins de croyances populaires.



Croix de protection

### ***Viticulture***

Coll., *La vigne et le vin autour du lac du Bourget*, La Rubrique des patrimoines de Savoie / Conservation Départementale du Patrimoine, hors-série n°3, novembre 2003.

Coll., *Vins, vignes et vigneron*, L'Alpe, Ed. Glénat / Musée Dauphinois, 1999.

## **Bibliographie**

### *Abréviations utilisées :*

ADS, Archives Départementales de Savoie  
MS, Musée Savoisien

Coll., *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans*, Actes du colloque de Myans (5, 6 et 7 juin 1998), Académie de Savoie, t. 1, 1999.

PEROUSE, G., *Les environs de Chambéry. Promenades historiques et archéologiques*, La Fontaine de Siloé, réed. 1993, pp. 109-122.

### ***Châtellenie***

PAULUS, L., *La châtellenie des Marches au 14<sup>ème</sup> s.*, mém. de maîtrise d'histoire médiévale, Université de Savoie, 1997-1998, non publié.

### ***Frontière - Bornes***

JAILLARD, M., MARCONNET, J., VERDUN, A. et J., *Frontière Dauphiné-Savoie à la découverte des bornes de 1822-1823*, édition Pontcharra Patrimoine et Histoire, 2006.

### ***Mappe sarde***

TOWNLEY, C., GARIOUD, M., "Les marches en 1730 d'après le cadastre sarde", *Actes du colloque de Myans (5, 6 et 7 juin 1998)*, Académie de Savoie, t. 1, 1999, pp. 187-208.

## Le patrimoine des Marches en quelques sites

### *Fortifications*

- château (A5 1165) au Château
- bourg castral

### *Demeures*

- maison-forte (A5 1038, 1039) à Bellegarde
- maison seigneuriale (A5 2317, 2318) à la Côte
- maison seigneuriale (A5 1017) à Vaucher

### *Patrimoine religieux*

- les croix de chemins – à entretenir
- statue monumentale de la Vierge (A6 1173) au Bourg

### *Patrimoine public*

- bornes dont celle située à Champlong (C2 dp)

### *Patrimoine rural*

- maison rurale (C2 910) à Champlong
- maison rurale (E2 559 à 561) aux Granges Longes
- maison rurale (A6 1286, 1433) au Bourg
- 
- sarto (F1 73) aux Abymes
- sarto (D4 998 à 1000) à Darbe
- sarto (C1 341) au Lac de Saint-André

## Le patrimoine protégé

- Château / peintures des murs et des plafonds de la grande salle – classement par arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1952
- ZPPAUP concernant le secteur des Abymes et le bourg fortifié (renseignements en mairie des Marches)

## Les sites menacés

Éléments nécessitant une intervention rapide pour leur sauvegarde :

- décor peint ornant la façade du sarto D4 1041 à Darbe
- maison rurale (A6 1286, 1433) au Bourg
- maison (C2 725) au Lac Broz
- sarto (F1 73) aux Abymes
- sarto (D5 1478) au Colombier
- sarto double (D4 998 à 1000) à Darbe
- sarto (D2 309) aux Fontanettes
- sarto (D6 1732, 1735) à Lachat
- sarto (C2 518) au Mollard

